

AFFICHÉ LE

29 OCT. 2019

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

05 AVE 2019

ID : 022-200069409-20190321-DB_0035_2019-DE

DELIBERATION

VU les articles L302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération DB 34 – 2017 du 9 février 2017 engageant la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération ;

VU la délibération DB 364 – 2018 du 20 décembre 2018 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat et le soumettant pour avis ;

VU les avis favorables des Conseils Municipaux de Binic-Etables-sur-Mer, Hillion, La Harmoye, La Méaugon, Langueux, Lantic, Le Bodéo, Le Foeil, Le Leslay, Le Vieux-Bourg, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploec-L'Hermitage, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Saint-Gildas, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Tréveneuc ;

VU les avis favorables avec réserves des Conseils Municipaux de Plaine-Haute, Lanfains, Saint-Donan, et Trémuson ;

VU l'avis défavorable du Conseil Municipal d'Yffiniac ;

VU l'avis de la commission AUHL du 13 mars 2019.

VU l'avis favorable du Comité Syndical du Pays de Saint-Brieuc ;

Le Bureau saisi en date du 7 mars 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

ARRETE le second projet de Programme Local de l'Habitat (2019-2024), intégrant notamment les avis des 32 conseils municipaux et celui du comité syndical du Pays de Saint-Brieuc.

CONSIDERANT qu'il convient à présent de transmettre ce projet de Programme Local de l'Habitat au représentant de l'Etat qui dispose d'un délai de deux mois pour le soumettre pour avis au comité régional de l'hébergement et de l'habitat.

Les observations du représentant de l'Etat, après consultation du comité régional de l'hébergement et de l'habitat, seront présentées en Conseil d'agglomération qui aura alors à adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat.

Envoyé en préfecture le 05/04/2019
Reçu en préfecture le 05/04/2019
Affiché le 05 AVR 2019
ID : 022-200969409-20190321-DB_0035_2019-DE

AUTORISE Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente.

Présents : 66

Pouvoirs : 12

Total : 78

Exprimés : 75

Voix Pour : 75

Voix Contre : 0

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 0

La Présidente,

Marie-Claire DIOURON

